

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **21 SEPTEMBRE 2021**

Délibération n°2021-MAIRIE-034

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de septembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel (pouvoir de VOLPELLIERRE Stéphanie), BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir de RAMON Guillaume), COULET Philippe, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic (pouvoir de BONICEL Carole), SAUVAIRE Manuela,

Absents excusés : VOLPELLIERRE Stéphanie (pouvoir à M. ANDRIUZZI Jean-Michel), BONICEL Carole (pouvoir à RIBIERE Ludovic), RAMON Guillaume (pouvoir à COMPAN-RICHARD Agnès), FORESTIER Mathias, PRATLONG Maxime

Mme BOUNOUA Houassilla a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ACTUALISATION DES LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX SUITE DEPART LOCATAIRES

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 10

Convocation le :
14/09/2021

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite au départ des locataires au 2 Rue de Nîmes, il est nécessaire de réactualiser le loyer de ce logement communal.

Compte tenu des loyers pratiqués sur le parc existant pour des logements plus grands et mieux équipés, Monsieur le Maire propose de revoir à la baisse ce loyer, afin de l'harmoniser sur les prix des loyers du parc locatif de la Commune

Après délibération, le conseil décide, de réviser les loyers de la manière suivante :

	Ancien loyer	nouveau loyer
2 Rue de Nîmes	724.00 €	700.00 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la réactualisation des loyers indiqués ci-dessus.

Pour copie conforme

le Maire

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20210923-2021-MAIRIE-034-AI
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021